

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 15 avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

9 avril 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITLER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication
sur le site internet de
la ville,

18 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

Procurations :

Mme Chantal DUTOT à Mme Émilie DUTOT, Mme Aurore LAINÉ à M. André RIC, Mme Dominique LEPÈME à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Luc HITLER.

Excusée :

Mme Steffie HAMEL

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-047

Convention d'objectifs de la MJ4C

Conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, les subventions dont le montant annuel en numéraire dépasse la somme de 23 000 euros donnent lieu de manière obligatoire à la conclusion d'une convention précisant les objets, durée, montant, modalités de versement et conditions d'utilisation de la subvention.

Compte tenu du montant de la subvention envisagée en faveur de la Maison des Jeunes et de la Culture du Canton de Caudebec-en-Caux (MJ4C) pour 2023, il est nécessaire de passer une convention d'objectifs avec cette association ; cette convention fixe notamment les objectifs et les engagements de chacun.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention annexée et de l'autoriser à la signer.

- D'accorder la subvention de base de **229 142 €** demandée par l'association et ce, en prévision des activités suivantes : les activités péri et extrascolaires pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans révolus, activités hebdomadaires diverses (anglais, théâtre, danse de salon, baby gym, ...), l'accueil de loisirs, les camps d'été, les actions enfance-jeunesse-familles sur le temps périscolaire et extrascolaire, le conseil municipal des jeunes, les animations au sein de l'espace de vie sociale à destination de tous les habitants, la contribution directe ou indirecte aux animations locales, la participation aux frais des locaux, ...
- De dire que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2024 (compte 6574) du budget principal.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien Coriton

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Dédier Boquet

Dédier BOQUET